



ASSEMBLÉE CITOYENNE #3

AVIS CITOYEN

***DE NOUVEAUX POUVOIRS
POUR DÉCIDER***

Mars 2025

sommaire



1	INTRODUCTION.....	3
	MANDAT PROPOSÉ PAR L'EXÉCUTIF PARISIEN.....	3
	PROCESSUS DE TRAVAIL.....	4
2	LE CADRE DÉMOCRATIQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE : PLAIDOYER DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE	7
	NOTRE ÉTAT DES LIEUX.....	7
	NOS RECOMMANDATIONS.....	8
3	LE CADRE DÉMOCRATIQUE À L'ÉCHELLE PARISIENNE	13
	NOTRE ÉTAT DES LIEUX.....	13
	NOS RECOMMANDATIONS.....	16
4	LE CADRE DÉMOCRATIQUE À L'ÉCHELLE DES ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS PARISIENS.....	20
	NOTRE ÉTAT DES LIEUX.....	20
	NOS RECOMMANDATIONS.....	22



INTRODUCTION

MANDAT PROPOSÉ PAR L'EXÉCUTIF PARISIEN

« Quels mécanismes inventer et repenser pour une démocratie parisienne continue appropriée par toutes et tous, à tous les niveaux (quartier, arrondissement, parisien, national) ? »

Au cours de son année de travail, l'Assemblée citoyenne sera amenée :

- À interroger la pertinence et l'utilisation des dispositifs existants (dont l'Assemblée citoyenne). Il s'agit notamment d'analyser leur articulation pour garantir leur cohérence, de questionner leur appropriation par les Parisiennes et Parisiens afin d'assurer leur efficacité et de proposer des évolutions pour faire en sorte qu'ils soient plus et mieux utilisés. Cette réflexion devra également s'interroger sur le choix des dispositifs les plus pertinents à développer en fonction de l'échelle de vie concerné : son quartier, son arrondissement, sa ville, son pays.

- À l'aune de cet état des lieux, à imaginer et proposer de nouveaux dispositifs participatifs et moyens de mobilisation pour pallier les éventuels besoins permettant de construire un nouveau cadre démocratique parisien ».



PROCESSUS DE TRAVAIL

Au cours des séances plénières et des ateliers de travail dédiés, nous avons pu auditionner et échanger avec un nombre très important d'intervenantes et intervenants :

Des élus de la Ville de Paris et représentants de l'exécutif

- **Anouch Toranian**, adjointe à la maire en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public.
- **Jean-Pierre Corsia**, 11^e arr., adjoint au maire chargé de la démocratie, de la participation et de la prospective.
- **Paul Hatte**, 17^e arr., conseiller de Paris en charge de la communication, du numérique et de la participation.
- **Bénédicte Renhas**, 16^e arr., conseillère d'arrondissement déléguée à la solidarité et aux associations caritatives.
- **Marion Roth**, Directrice de cabinet d'A. Toranian.

Des représentantes et représentants de l'administration parisienne

- **Sarah Alby**, Directrice de l'Académie du Climat (SG).
- **Vanina Arrighi De Casanova**, Responsable de la Mission Droits de l'Enfant (DSOL).
- **Thomas Aygalenc**, Chargé de la participation citoyenne du 14^e arr. (DDCT).
- **Peggy Buhagiar**, Cheffe du Pôle Études, Service de la Relation Usager.ère (DDCT).
- **Thierry Charlois**, Chargé de l'Action Citoyenne et du Comité d'Orientation, Théâtre de la Concorde (DDCT).
- **André Duramois**, Chef du Pôle engagement et vie citoyenne (DDCT).
- **Laurence Girard**, Secrétaire générale adjointe et Directrice de la DDCT.
- **Mila Jeudy**, Directrice du Carrefour des Associations Parisiennes et Secrétariat Général du Conseil Parisien des Associations (DDCT).
- **Héloïse Legris**, Doctorante et chargée de mission Assemblée citoyenne (DDCT).
- **Anthony Leroi**, Directeur, Direction de la Communication (DICOM).
- **Aurélien Lesné**, Adjoint au Directeur de Quartier Jeune (DJS).

- **Stéphane Moch**, Chef du Service de l'Engagement Citoyen et Associatif (DDCT).
- **Soraya Ouferoukh**, Directrice de la Fabrique de la Solidarité (DSOL).
- **Alix Vandon**, Directrice du développement de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arr. (DDCT).
- **Etienne Vétu**, Chargé de développement local du 19^e arr. (DDCT).
- **Matthieu Wacogne**, Chef de la mission jeunesse et citoyenneté (DJS).

Des représentantes et représentants d'administration diverses

- **Diego Fernández Varas**, Responsable du service Vie associative et citoyenne, Ville de Grenoble.
- **Clément Girard**, Directeur de la Participation Citoyenne, Ville et Eurométropole de Strasbourg.
- **Mauricio Mejia**, Analyste politique « participation citoyenne » à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- **Emilie Moreau**, Directrice d'études, Atelier parisien d'urbanisme (Apur).
- **Claire-Aline Serrault**, Cheffe de projet participation citoyenne, Conseil économique, social et environnemental (CESE).
- **Jean Vannière**, Chargé d'études, Atelier parisien d'urbanisme (Apur).

Des chercheuses, chercheurs et praticiens

- **Nabila Abbas**, Directrice de recherche à la Federation for Innovation in Democracy – Europe (FIDE), Maîtresse de conférences en science politique.
- **Loïc Blondiaux**, Professeur de science politique à l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne). Chercheur au Centre Européen de Sociologie et de Science Politique (CNRS/EHESS/Paris I).
- **Éric Buge**, Président de Parlons Démocratie, Maître des requêtes au Conseil d'État, Professeur associé en droit constitutionnel à l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne), Président du collège de déontologie du Conseil économique social et environnemental (CESE).
- **Guillaume Gourgues**, Maître de conférences en science politique à l'Université Lyon 2.
- **Camille Morio**, Maîtresse de conférences en droit public à Sciences Po Grenoble.
- **Guillaume Petit**, Docteur en science politique, Chargé de projet au Service de la Participation en Région bruxelloise (Perspective Brussels).

Des représentantes et représentants d'associations ou d'instances participatives

- **Mylène Clément**, Administratrice de la Fédération des centres sociaux de Paris, présidente d'Accueil Goutte d'Or.
- **Jérémie Chaligné**, Trésorier, Électeurs en herbes.
- **Jacqueline Doneddu**, Les Ateliers du Croisement des savoirs et des pratiques, ATD Quart Monde.
- **Pascale Eon**, Coordinatrice REFER (Réseau Francilien du Réemploi), membre du Conseil parisien des associations (CPA).
- **Charly Ferret**, Administrateur de la Fédération des centres sociaux de Paris, directeur du centre Social Aires 10.
- **Kheir Mayouf**, Membre de la 2^e promotion de l'Assemblée citoyenne.
- **Clémence Pène**, Présidente de A Voté.
- **Géraldine Serroussi**, Membre de conseil de quartier du 14^e arr.
- **Anastasiya Terzieva**, Membre du Conseil Parisien des Européens (CPE).
- **Marie Verdier**, Chargée de mission, Ligue de l'enseignement - Ile de France.
- **Baptiste Verly**, Membre du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ).

Certains d'entre nous ont également participé :

- **Au weekend « Voter et se faire entendre en 2024 »** au Théâtre de la Concorde, notamment à la table ronde « Le vote est-il dépassé ? », avec Loïc Blondiaux, Jérémie Moualek, Anne-Emmanuelle Bourgaux, Coline Serra et Clémence Pène.
- **Aux premières séances du « Cycle université populaire »** proposé au Théâtre de la Concorde par Loïc Blondiaux.



LE CADRE DÉMOCRATIQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE : PLAIDOYER DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

NOTRE ÉTAT DES LIEUX

Après plusieurs mois de travail et d'échanges, nous nous sommes accordés sur les constats suivants.

Les citoyennes et citoyens, dont les plus précaires et/ou des quartiers populaires, connaissent une lassitude, voire une défiance vis-à-vis du personnel politique et à la fois une sensibilité plus importante aux questions de solidarité. Ces citoyennes et citoyens n'ont pas un accès équitable à la participation citoyenne. Celles et ceux qui veulent participer et qui n'y parviennent pas sont nombreux, par manque de légitimité (ou de sentiment d'illégitimité), par manque d'accès, par manque de connaissances, etc. De fait, la démocratie représentative n'est pas si représentative.

La démocratie participative connaît un développement assez important, qui peut être un effet de mode. Mais il est à noter qu'il semble difficile d'intégrer et de pérenniser l'engagement citoyen sur le temps long, qui reste donc un frein important.

Nous constatons également un manque de pluralité dans les informations dont les citoyennes et citoyens sont destinataires.

De facto, investir dans la démocratie participative est vertueux et nécessaire d'un point de vue sociétal et pragmatique économiquement sur le long terme, comme en témoigne de nombreux outils et études relatant les multiples expériences de démocratie participative aux échelles nationales et internationales.

L'organisation des partis politiques est un peu dépassée et la France fait face à un manque de renouvellement de l'offre politique et tout particulièrement de ses représentantes et représentants. Il existe une classe politique à deux vitesses, entre l'échelon national et le local.

Par ailleurs, les formes d'engagement étaient plus « rigides » par le passé ; il y a aujourd'hui une flexibilité qui permet théoriquement d'accroître l'engagement.

Les syndicats et le tissu associatif sont malmenés par les politiques de l'Etat, notamment par un manque de financements, mais aussi par une perte de la participation des citoyennes et citoyens. Les citoyennes et citoyens semblent de plus en plus voter par dépit, du fait d'un sentiment de déconnexion des élites et d'une crise de la représentativité. Cette dernière se ressent en particulier dans les

instances (notamment consultatives) au sein desquelles la société civile est censée être représentée.

Nous sommes aux prémices d'un changement de société, il est essentiel de mettre l'engagement au cœur de ce changement.

NOS RECOMMANDATIONS

Renouveau des institutions

Nous plaçons pour que les représentantes et représentants politiques doivent au moins rendre visible le travail qu'ils effectuent, en rendant des comptes aux citoyennes et citoyens, mais également avec plus de transparence et de sincérité, de cohérence globale et d'exemplarité, au regard des contraintes qui pèsent en miroir sur la population. L'objectif est d'approfondir la reddition des comptes et le droit de révocation des élus afin de redonner confiance en la politique. Pour cela, des mesures sont présentées ci-dessous :

- 1. Limiter le nombre de mandats successifs des élus**, à l'échelle du Parlement, mais aussi des Régions et Départements, pour renouveler plus rapidement le personnel politique élu et éviter les prises de décisions pour des raisons purement électorales.
- 2. Rendre obligatoire le bilan à mi-mandat des élus**, pour présenter leurs résultats, à l'image de certains élus locaux. La non-atteinte des objectifs doit être justifiée devant les citoyennes et citoyens, au cours d'un débat ouvert.
- 3. Cultiver une habitude de participation via un calendrier annuel rituel et défini.** Cette mesure vise à acculturer les citoyennes et citoyens à un calendrier précis pour instaurer une routine démocratique. Ce qui est quasi rituel pour les élections nationales et locales pourrait l'être pour toutes autres formes de participation et de vote (par exemple, un Budget Participatif national).

Mettre en place des référendums d'initiative citoyenne (RIC) de manière récurrente.

Les référendums permettraient de solliciter la population sur les sujets qu'elle estime prioritaires (concrets, avec des effets visibles) et non sur des sujets imposés par les exécutifs.

En amont de chaque referendum, une instance populaire officielle désignée (cf. infra) présenterait publiquement les conséquences potentielles des résultats – à l'image des « *notices citoyennes* » de certaines votations cantonales suisses.

Le vote se trouve au cœur du fonctionnement de notre système représentatif. Afin de permettre un retour aux urnes, nous préconisons d'agir sur le cadre structurel permettant un vote éclairé.

Vote et mode de scrutin

Nous plaidons pour :

4. Refondre les modalités de votes aux différentes échéances électorales :

- Faciliter les procurations, notamment en visant le public jeune ;
- Établir des périodes de scrutin sur plusieurs jours consécutifs et, en période d'élection, aménager le temps de travail de toutes et tous avec un temps aménagé « engagement démocratique » ;
- Utiliser le vote en ligne sous certaines conditions ;
- Changer le mode de scrutin en développant la proportionnelle ;
- Étudier de nouvelles modalités de scrutin, notamment le jugement majoritaire.

5. Promouvoir et systématiser les inscriptions sur les listes électorales,

pour éviter les effets d'affluence avant les élections ;

Donner la possibilité de trois localisations pour l'inscription aux bureaux de votes et pouvoir y voter. Un système pour empêcher la fraude pourrait être pensé avec un QR code par exemple, une déclaration préalable, etc.

6. Ouvrir le droit de vote à partir de 16 ans.

7. Établir le droit de vote pour les résidents étrangers.

8. Traduire systématiquement les supports dans les langues les plus parlées en France, mais aussi les adapter en Facile A Lire et à Comprendre (FALC).

9. Prendre en compte les votes blancs.

Engagement

Nous plaidons pour que l'accès à l'engagement soit plus ouvert selon les modalités suivantes. Un point d'attention devra être porté à la *gamification* pour attirer le plus grand nombre :

10. Développer l'éducation à la démocratie : l'objectif est de vulgariser le fonctionnement de la démocratie représentative, de mieux expliquer les dispositifs électoraux existants ; mais aussi d'approfondir l'éducation civique et citoyenne chez les enfants et de les sensibiliser aux valeurs démocratiques françaises. Il est également nécessaire de faire œuvre de pédagogie sur les démarches de démocratie participative.

11. Instaurer des Services civiques thématiques « Démocratie ».



Démocratiser la décision

La démocratisation de la décision doit se construire en créant plus de liens entre élus et citoyens : en essayant la pratique des assemblées citoyennes, en multipliant les référendums, en déléguant la gestion d'une partie du budget ou encore en valorisant le temps citoyen et démocratique exercé, en approfondissant l'aller-vers ou encore en donnant à voir l'impact des politiques publiques et projets adoptés.

Les dispositifs participatifs et délibératifs doivent monter en ambition et en exigence méthodologique pour répondre à la crise de la démocratie actuelle. Il faut agir sur le cadre des dispositifs participatifs et délibératifs : simplifier la méthodologie ; être

attentif au cadre des participants (lieux, horaires, indemnités, susciter l'engagement); mais aussi systématiser l'intervention de publics invisibles et/ou vulnérables avec des temps de débats qualitatifs; intégrer les membres des instances participatives dans les comités de pilotage de celles-ci.

Nous plaçons pour que les territoires soient des relais essentiels pour amplifier les pratiques démocratiques. L'objectif est de faire correspondre l'offre actuelle, vaste, avec la volonté d'engagement de la population qui est plurielle; de faire mieux plutôt que plus. Pour cela, il faut orienter les dispositifs vers les résultats et l'action, ne pas se satisfaire de leur simple existence.

12. Légiférer pour que les dispositifs de démocratie participative soient sanctuarisés et protégés, pour ne pas pouvoir les abroger –

notamment le Conseil national citoyen (cf. infra recommandation #13), les Conventions citoyennes, etc. Cadrer les modalités en fonction des dispositifs pour que ce soit encadré au niveau légal et ne pas avoir de disparités en fonction des territoires.

13. Créer une assemblée citoyenne nationale : le « Conseil citoyen national », associé au CESE

Associer un Conseil citoyen national qui utilise les travaux de veille du CESE pour en faire des Conventions citoyennes, plus légères mais permanentes.

Ce Conseil citoyen national serait composé d'un grand nombre de citoyennes et citoyens représentatifs de tous les territoires, d'âges et de professions variées, afin d'avoir une base représentative large à

l'image de la population. Les membres disposeraient d'un mandat d'un an. Le choix des sujets travaillés se ferait avec les travaux de veille pour partir des besoins des Françaises et Français.

- **Articuler échelon national et local dans les processus participatifs** : un sujet national pourrait être traité dans les instances des territoires locaux (CESER par exemple) pour ensuite remonter au niveau national, le but étant de créer une « synergie » des réponses et recommandations sur l'ensemble du territoire français.

- **Créer un « droit d'interpellation élargi »** en mettant à disposition une plateforme pour que les citoyennes et citoyens puissent poser des questions directement aux membres du Conseil citoyen national.

14. Créer un « statut du citoyen participant » selon la définition du CESE

L'engagement pourrait être valorisé avec la validation d'un trimestre de retraite et la reconnaissance des compétences avec des certifications, etc.

15. Systématiser des budgets participatifs en France :

- Pour les collectivités de plus de 100.000 habitantes et habitants.
- Partir des budgets participatifs organisés pour en faire un « produit d'appel » pour les autres démarches participatives ou comme indicateur des sujets qui mobilisent : c'est une porte d'entrée pour l'engagement citoyen.





LE CADRE DÉMOCRATIQUE À L'ÉCHELLE PARISIENNE

NOTRE ÉTAT DES LIEUX

Constats généraux

S'il y a beaucoup de dispositifs au sein de la Ville de Paris, le « syndrome TLM » - toujours les mêmes - persiste.

À titre d'exemple, l'engagement dans un conseil de quartier semble en décalage avec la volonté d'engagement des jeunes (plus ponctuel a priori). Il y a peut-être un problème d'éducation en France, où l'engagement n'est pas valorisé contrairement à d'autres cultures.

Il est globalement rassurant de voir que la participation citoyenne s'inscrit progressivement dans les esprits. On constate néanmoins que des freins importants à la participation citoyenne subsistent, avec des tendances sociologiques lourdes (précarité, pauvreté, manque de culture participative, manque de temps...).

Le taux de participation aux démarches participatives n'est pas forcément un signe de pertinence ; mais on constate malgré tout des profils types (voire uniques) des personnes engagées, ce qui est

problématique – à l'exception des dispositifs utilisant du tirage au sort. L'un des problèmes est le faible nombre de citoyennes et citoyens participants, mais aussi que ceux qui participent ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population parisienne, et en particulier des plus éloignés de la politique.

Dans une offre pourtant abondante, il manque également des liens concrets entre élus et population locale (pas de présence sur les réseaux sociaux, pas de présence physique). Plus on est proche des besoins des citoyennes et citoyens, plus les démarches sont pertinentes et fonctionnent bien.

Sur les concertations portant sur l'aménagement de l'espace public (Exemples : Place Daumesnil, Avenue Daumesnil, Place Gambetta, Place des Fêtes...), on constate un manque de transparence et de communication sur les décisions prises par la Ville de Paris, même après la concertation.

Le Budget Participatif

Le Budget Participatif est certainement le dispositif le plus connu de la Ville de Paris. Nous sommes ravis de voir que tous les projets proposés au Budget Participatif sont étudiés par la Ville de Paris et participent ainsi à faire remonter les sujets de préoccupation, les idées des Parisiennes et Parisiens, avec quatre thématiques récurrentes selon l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) : éducation et jeunesse, environnement, cadre de vie, solidarités.

On constate cependant qu'environ 5% de la population seulement y contribue, malgré la relative simplicité de son processus. Ce taux de participation est similaire à celui des votations (trottinettes, SUV) déployées ces dernières années.

Si ce taux de participation semble insatisfaisant, il est à relativiser et à jauger au regard des objectifs

déterminés. Il semblerait qu'il s'agisse d'une question de temps, de moyens alloués à l'information et à la communication... mais aussi d'adaptation de l'offre participative.

Il semblerait qu'il y ait, au stade du dépôt et de la promotion des projets, un avantage indu pour les citoyennes et citoyens bénéficiant d'un large réseau social, même si au niveau du vote, les Parisiennes et Parisiens éloignés de la politique sont bien inclus. Le jugement majoritaire, utilisé sur les dernières éditions, semble « embrouiller » la compréhension du mode de scrutin ; mais peut-être faut-il laisser une chance à tout nouvel outil qui nécessite du temps d'apprentissage...

Il semblerait qu'il y ait un déficit dans le suivi des projets votés et dans la visibilité des projets réalisés (« droit de suite » décliné au Budget Participatif).

Les instances de démocratie participative

Malgré de bonnes idées, par exemple le fait pour le Conseil Parisien des Européens d'utiliser ce dispositif de participation citoyenne pour observer ce qui se fait à l'étranger, nous notons que pour de nombreuses instances, seulement une minorité des personnes inscrites participent réellement en leur sein.

Les agentes et agents de la Ville font état d'une perte en cours de route des membres, certainement dû aux horaires, au manque de temps, à des lieux peu adaptés... L'attractivité et la mobilisation peuvent certainement être améliorées.

Nous constatons également l'inexistence, et donc le manque, d'une instance de codécision.

Les lieux de l'engagement

Les lieux de l'engagement - la Fabrique de la Solidarité, l'Académie du Climat, Quartier Jeunes, le Théâtre de la Concorde - ont la chance de bénéficier de lieux centraux et emblématiques. C'est une bonne chose de disposer de lieux créant un lien entre les services publics et la participation.

Mais ce lien semble cependant ténu : il s'agit de lieux au service de l'action, du bénévolat, sans rapport direct avec la

démocratie participative. Il serait utile de disposer de ces lieux également pour la participation citoyenne.



Les votations citoyennes

L'organisation des trois votations par la Ville de Paris nous a laissé assez perplexe. Nous constatons tout d'abord une opacité dans le choix des sujets. Pourquoi interroger la population sur les SUV, mais pas sur le périphérique à 50 km/h, par exemple ? Cette opacité a pu être à l'origine de la faible participation des Parisiennes et Parisiens (6% à 8% environ) car la communication mise en œuvre par la Direction de la Communication (DICOM) a été à la fois conséquente et innovante. Il semblerait que les Parisiennes et Parisiens ne participent pas plus car on les interroge sur des questions qui ne les intéressent pas, ou qui leur semblent à faible enjeu.

Nous avons également été étonnés du peu d'effort fourni, outre la campagne de communication, pour inscrire les sujets des votations dans le débat public, ce qui aurait pu lancer une

mobilisation citoyenne plus importante.

Enfin, nous sommes étonnés que les modalités de vote n'aient pas été plus innovantes et limitées uniquement au vote en présentiel pour les inscrites et inscrits sur les listes électorales, alors que des modalités plus innovantes ont bien été mises en œuvre par exemple pour le Budget Participatif (jugement majoritaire, vote en ligne, vote dès 7 ans, aller-vers dans l'espace public et spécificités vis-à-vis des quartiers populaires) avec un certain succès (chiffres élevés de participation en quartiers populaires, augmentation constante du nombre de projets proposés et de votants).

Plus globalement, nous pensons que les votations citoyennes constituent un nouvel outil intéressant et une nouvelle occasion pour la démocratie participative, mais qu'elles doivent être repensées avec une ambition plus

importante en termes de participation des citoyennes et citoyens à tous les niveaux, de mobilisation et d'innovation dans les modalités de vote.

Le monde associatif

Nous constatons que les associations en général, et en particulier celles qui œuvrent pour la démocratie, connaissent actuellement de nombreux problèmes : baisse des

financements, restrictions des libertés associatives (Contrat d'engagement républicain) et que l'air du temps n'est pas à la promotion de la démocratie.

NOS RECOMMANDATIONS

1. Diversifier et valoriser les participantes et participants.

Pour les instances et démarches participatives :

- Il pourrait être utile de **développer le tirage au sort et renforcer l'aller-vers**, en utilisant le numérique ou l'envoi de courrier.
- **L'indemnisation des participantes et participants est à généraliser.**
- **Le « droit de suite » est à renforcer** impérativement pour penser la pérennité des démarches.
- **Des méthodologies plus inclusives**, comme les groupes de pairs (exemple de l'action d'ATD Quart Monde), peuvent aussi être mises en œuvre pour rendre les instances plus inclusives.
- Une attention particulière doit être prêtée aux **personnes en situation de handicap**, notamment dans les modalités de tirage au sort.

Pour les associations :

Il faut valoriser l'implication des citoyennes et citoyens, et des associations : plus de subventions et valorisations symboliques pour les associations d'utilité publique et leurs bénévoles, et en particulier pour les associations engagées dans le social (centres sociaux compris) et l'éducation à la démocratie.

2. Améliorer le Budget Participatif

- Les éléments plébiscités par les Parisiennes et Parisiens dans l'étude réalisée par le Service de la relation aux usagers en 2024 doivent être suivis : processus une fois par an, vote papier et numérique, pour l'arrondissement et tout Paris, dépôt toute l'année, donner à voir ce qui est fait, simplifier tous les temps et le mode de fonctionnement.
- Les projets adoptés et réalisés doivent être visibles et mis en valeur, tout comme le fait qu'ils sont issus du Budget Participatif.
- Il est nécessaire de tenir un bilan des réalisations et d'avancement des projets sur l'année passée, avec une restitution écrite et/ou en vidéo et par un événement public.
- La communication dans l'espace public et/ou la « gamification » (qui est délicate) doivent être renforcées.
- Le suivi et l'accompagnement de tous les porteurs de projets, à tous les moments du processus, doivent être améliorés.

3. Rendre plus visibles les nouveaux lieux de l'engagement (Fabrique de la Solidarité, Quartier Jeune, Théâtre de la Concorde, Académie du Climat) qui restent très peu connus.

S'inspirer de ce qui est fait pour le Budget Participatif, avec davantage d'accompagnement des publics éloignés (comme l'accompagnement des projets en quartiers populaires) et d'aller-vers (y compris dans l'espace public).

4. Créer une semaine de la participation citoyenne et l'insérer dans un calendrier annuel prévisible, connu des Parisiennes et Parisiens.

À l'image de ce qui a été fait pour le Budget Participatif, il s'agirait de traiter les questions de participation citoyenne selon un calendrier répété chaque année pour que ces temps s'inscrivent dans les habitudes des Parisiennes et Parisiens.

Cette semaine de la démocratie devra être animée par des temps forts à imaginer : votation, vote du Budget Participatif, ateliers de co-construction de la votation, restitutions des instances de participation citoyenne...

Cette semaine, en présence des élus, serait dédiée au lien social et à la promotion de la participation citoyenne. Elle pourrait aussi se déployer dans les écoles, avec une journée organisée sur les temps périscolaires et dans les lieux de l'engagement (Académie du Climat, Quartier Jeune, Fabrique de la Solidarité...).

Cette semaine de la Démocratie doit être impulsée et promue par la Ville de Paris (en central). Elle sera aussi l'occasion de mener une campagne de communication ambitieuse autour des questions de participation citoyenne en général.

5. Créer un organe indépendant « Commission parisienne du débat public » à fonctions multiples

▪ 5.1 Un observatoire de la démocratie...

Le but de l'organe serait le recueil permanent des préoccupations, envies, besoins des Parisiennes et Parisiens afin que les sujets traités par les dispositifs de participation viennent de la population et les intéressent ; ainsi que l'organisation des votations citoyennes (cf. infra). À partir de toutes les données de participation citoyenne de Paris (*consultations, concertations, idées sur Décider.paris, projets déposés au Budget Participatif, comptes-rendus des réunions des conseils de quartier et des instances participatives de la Ville et des arrondissements, appels et mails au 3975, questionnaires, cahier de doléances, comptes-rendus des Espace Veille et Interpellation et des pré-conseils d'arrondissements*) cet observatoire pourrait éclairer les élus et les citoyens dans leurs choix de sujets de saisines des instances (Assemblée citoyenne, Conseil Parisien des Européens, Conseil Parisien de la Jeunesse...), des votations, des consultations, etc.

▪ 5.2 ... pour repenser les votations citoyennes et les rendre plus démocratiques et mobilisatrices...

Il s'agit d'instaurer que la question posée vienne des citoyennes et citoyens et non des élus, que cette question ne soit pas orientée dans sa formulation et qu'elle porte sur un sujet sur lequel la Ville n'a pas déjà tranché.

La Ville doit s'engager à respecter le résultat de la votation.

Il est nécessaire d'expérimenter différentes modalités de vote : poser plusieurs questions à l'échelle parisienne lors d'une même votation, proposer plusieurs options pour répondre, élargir le corps électoral, expérimenter le vote électronique, etc.

Des événements (réunions publiques, conférences, tables-rondes...) doivent être organisés en amont de la votation sur la thématique retenue afin de l'inscrire dans le débat public.

Il faut permettre et faciliter les procurations pour les votations et allonger les délais d'inscription sur les listes électorales.

- **5.3 ... et à l'origine d'une instance permanente « Conseil municipal citoyen »**, tirés au sort, pour donner leurs avis sur une décision/délibération du Conseil de Paris. Cette instance pourrait également exercer son rôle sur les projets d'aménagement urbain.
[Cette proposition 5.3 est non finalisée et non consensuelle au sein des membres de l'atelier].

6. Renforcer l'éducation à la démocratie dès le plus jeune âge, dans les écoles.

- Former les enseignants et animateurs périscolaires à l'enseignement de la citoyenneté et de la démocratie.
- Décliner les votations citoyennes dans les écoles.
- Augmenter les moyens de la Mission Droits de l'Enfant.
- Faire travailler l'Assemblée citoyenne des enfants sur une thématique de votation qui sera proposée au vote de tous les écoliers et collégiens de Paris (publics et privés dans la mesure du possible).
- Généraliser les dispositifs de participation citoyenne pour les enfants sur les droits fondamentaux dans tous les arrondissements.
- Cibler davantage les jeunes grâce au SNU, mobiliser autour des élections.

7. Travailler davantage la question de la mal-inscription électorale

La période de vote au Budget Participatif pourrait être utilisée également aux inscriptions sur les listes électorales.





LE CADRE DÉMOCRATIQUE À L'ÉCHELLE DES ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS PARISIENS

NOTRE ÉTAT DES LIEUX

L'offre participative et d'engagement de la Ville de Paris en arrondissement

Il nous semble que s'il y a des similarités dans les approches en arrondissements, il se trouve également beaucoup de différences d'innovations en matière de participation citoyenne d'un arrondissement à l'autre. La richesse de la diversité des démarches locales pourrait être l'objet d'une mutualisation, d'échange de savoir et de pratiques, au service des arrondissements mais également pour toute la Ville de Paris.

Les instances participatives et les dispositifs nous semblent nombreux. Certains sont généralisés, voire obligatoires légalement (conseils de quartier, conseils citoyens), d'autres relèvent de l'initiative des arrondissements (conseils de jeunes ou d'ainés, pré conseil d'arrondissement). Nous pensons :

- Que ces dispositifs sont peut-être trop nombreux, ou s'entremêlent : les conseils citoyens en quartiers populaires ne viennent-ils pas créer une friction avec les conseils de quartier ? ou avec d'autres instances ?
- Qu'ils ne sont, pour bon nombre d'entre eux, pas assez connus et qu'ils souffrent donc d'un déficit de communication. Il semblerait qu'il y ait peu d'information sur les possibilités d'engagement destinées aux primo-arrivants notamment.
- Qu'ils ne sont pas assez utilisés par les habitantes et habitants.
- Qu'ils souffrent globalement d'un déficit d'impact et de prise en compte de leurs productions par les exécutifs parisiens.
- Que les projets issus de ces dispositifs et réalisés localement (Budget Participatif, conseils de quartier) souffrent d'un manque de communication et de suivi. Les réussites devraient ainsi être visibles et les erreurs devraient pouvoir être commentées et analysées par le plus grand nombre.

L'engagement citoyen

De leur côté, les citoyennes et citoyens font face à un manque d'envie et de temps, ainsi qu'à une absence de motivation, notamment du fait du manque de résultat tangible des dispositifs.

Il semblerait que le militantisme ait changé de forme aujourd'hui, qu'il s'exerce sur des temps plus courts, notamment chez les jeunes. Peut-être faut-il distinguer participation et engagement ; l'intensité de l'engagement est ainsi différenciée.

L'engagement est une réalité très complexe dans sa mise en œuvre concrète, notamment pour les plus éloignés, les plus précaires.

Nous pouvons définir un grand nombre de freins à l'engagement, qui rendent ainsi difficile une prise en compte dans leur globalité et une réponse à chacun, mais sur lesquels il faut réussir à travailler. Nous identifions ainsi, de façon non

exhaustive : le manque d'information, le manque d'intérêt, le défaitisme, le sentiment d'impuissance et l'impuissance réelle, le manque de temps, le droit de vote limité, les droits des participantes et participants aux démarches / des membres des instances / des bénévoles, les sujets traités, le manque de simplicité du langage utilisé, le manque de résultat, le manque de visibilité, le manque de proximité des élus, la mal-inscription sur les listes électorales.

Il existe un nombre d'associations très important à Paris, et de fait un très grand nombre de bénévoles, de Parisiennes et Parisiens engagés. Il pourrait être utile de les « comptabiliser » dans les chiffres de l'engagement.

Pour développer l'engagement, la participation ne doit pas se résumer à de simples consultations.

Une institution qui doit être à l'écoute du plus grand nombre, des dispositifs « *bottom-up* » à renforcer

La population ne semble pas forcément écoutée : il y a peu de « remontées », de *bottom up*.

Il est indispensable de partir de la demande des citoyennes et citoyens, en incluant les plus pauvres et les plus

éloignés. L'aller vers, le porte à porte, les pieds d'immeuble, le recueil des colères (« quelle est votre colère du moment ») tels que pratiqués par les centres sociaux sont de bonnes méthodes pour toucher une diversité d'habitants.

Nous constatons que les expériences existantes de dispositifs *bottom up* restent peu concluantes ou pas suivies d'effet.

Le travail par groupes de pairs réalisé par ATD Quart Monde est également inspirant. Si la non mixité au sein de

réunions de travail, pour les publics précaires notamment, peut être utile, la mixité des publics au sein des dispositifs nous semble malgré tout importante bien que complexe à réaliser.

NOS RECOMMANDATIONS

Préambule

Notre état des lieux nous amène à penser qu'avant toute nouvelle création de dispositif, de démarche ou d'instance, il est indispensable de penser l'amélioration de ce qui existe déjà, en partant de l'analyse des freins à l'engagement des parisiennes et parisiens.

Les moteurs à la participation devraient cependant servir de boussole et être travaillés plus que les freins à l'engagement. Ces motivations doivent servir à construire un écosystème démocratique adapté et ciblé en fonction des publics, et donc à adapter l'existant en partant des motivations individuelles et/ou collectives : disposer de temps, avoir un intérêt à participer, se sentir concerné, l'envie de sociabiliser, l'enrichissement cognitif, le civisme...

Nous souhaitons également insister sur l'importance de décomplexifier l'existant, et de ne surtout pas complexifier ce qu'il y a encore à inventer. La suite des propositions à suivre est à analyser sous ce prisme.

L'objectif est également d'élargir « sociologiquement » l'engagement et la participation : comment associer les personnes en grande difficulté ? Cela demande du temps de travail et de la conviction pour y parvenir.

L'arrondissement pourrait être la bonne échelle pour la coordination de l'existant, de ce qui fonctionne déjà. Le maillage inter-associatif – travail lancé avec le Conseil parisien des associations – pourrait cependant être pensé à l'échelle des arrondissements, en lien avec la Ville du quart d'heure.

1. Décliner des Assemblées citoyennes en arrondissement

Il nous semble important de décliner cette instance délibérative, permanente et du temps long, en arrondissement. Les Assemblées citoyennes d'arrondissements permettront de renforcer la mise en œuvre actuelle de la territorialisation, pour redonner plus de pouvoir de décision aux mairies d'arrondissements.

L'organisation des Assemblées citoyennes d'arrondissements devra assurer une exigence de mise en œuvre, de composition, d'accompagnement et de droit de suite :

- Elles devront être composées par tirage au sort, dans un objectif de rotation importante de ses membres, mais également de mise en débat à une échelle locale.
- Leurs membres devront être indemnisés.
- Elles seront des outils pour inverser l'initiative en étant des instances d'interpellation, à l'écoute des habitantes et habitants, pour aller chercher la parole : à ce titre, elles sont les instances décisionnelles sur les sujets de votations citoyennes d'arrondissement.
- Elles tisseront du lien entre les instances locales déjà existantes (conseil de quartier, conseils citoyens...).
- Elles tisseront un lien avec l'Assemblée citoyenne de Paris.
- Cette instance devra disposer d'un pouvoir décisionnel (délibérations et vœux), ainsi que d'un droit de suite.

2. Renforcer les dispositifs d'interpellation citoyenne et la votation d'arrondissement

Le dispositif des votations citoyennes devrait être renforcé :

- La question d'arrondissement doit être obligatoire.
- La question d'arrondissement doit être proposée par l'Assemblée citoyenne d'arrondissement.
- Le débat public autour des questions de votation avant le vote doit être développé.

Il s'agit également de renforcer la promotion de la plateforme *Décider.paris.fr* et l'adapter à l'échelle des arrondissements afin de lui donner une fonction de « boîte à idées » pour faire remonter les idées des citoyennes et citoyens.

3. Créer une semaine parisienne de la citoyenneté / de l'engagement, déclinée en arrondissement (Cf. supra – recommandation parisienne)

Sur un calendrier identique à celui de la semaine parisienne de la citoyenneté, cette semaine permettrait de s'adapter aux différents temps des habitantes et habitants des arrondissements, et aux différentes possibilités d'engagement. Cela permettrait, dans des formats divers et parfois festifs, de restaurer le lien entre élus et population, de communiquer et partager de l'information, de tenir des moments d'éducation à la démocratie (notamment en utilisant la pédagogie du jeu), de réaliser des rencontres entre les citoyens et les équipes locales de l'administration (Maison de l'engagement...), de former le plus grand nombre à la démocratie et à la citoyenneté, notamment les professeurs, élèves et élus d'arrondissement.

Cette semaine devra diversifier les lieux dans l'arrondissement et multiplier les actrices et acteurs porteurs de temps, qui peuvent être des partenaires de la Ville pour mobiliser l'ensemble des publics le plus inclusifs possibles : une journée portes ouvertes de la mairie d'arrondissement, des temps d'activités périscolaires (TAP) seraient consacrés à la citoyenneté / démocratie.

Il faudra accorder de l'importance au nom donné à cette semaine et aux événements s'y attachant, afin de ne pas utiliser des termes trop institutionnels (citoyenneté, démocratie...) : la « fête de l'arrondissement », une « semaine de l'engagement citoyen » ...

4. Simplifier et coordonner la communication et l'agenda local

L'objectif est de créer des régularités et des repères fixes en matière de communication et d'agenda événementiel et participatif, de créer des rythmes et des habitudes.

Il faudrait également mettre en valeur ce qui est déjà produit par les citoyennes et citoyens dans le cadre de démarches participatives, les projets réalisés dans le cadre du Budget Participatif ou des conseils de quartier par exemple ; et communiquer sur le suivi de ces projets. Il serait enfin nécessaire que les citoyennes et citoyens puissent questionner dans le temps ces projets, les évaluer, positivement ou négativement.

5. Établir des pré conseils d'arrondissement

Comme dans le 11^e et le 9^e arrondissement qui, à l'instar de l'Espace Veille et Interpellation de l'Assemblée citoyenne, permet de créer du lien entre les habitantes et habitants et leurs élus avec des interpellations et des échanges en direct. Il est nécessaire à ce stade de qualifier son périmètre d'action et de penser son attractivité et la communication sur son existence.



Crédits photo : ©Ville de Paris

Ville de Paris – Service de l'Engagement Citoyen et Associatif – 6, rue du Département / 75019 PARIS -
assembleecitoyenne@paris.fr

